

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 juin 2020

Lors de sa dernière réunion, le Conseil a décidé :

- De prendre une première décision modifiant le budget 2020 de la commune par transfert de 60 000 euros entre deux chapitres (sans modification du niveau de dépenses)

Cette modification vise à compenser l'augmentation des charges de personnels rencontrée par HAUT LEON COMMUNAUTE à l'occasion de la reprise du service accueil collectif de mineurs (anciennement ALSH) et de la création du service communautaire « autorisations /droit des sols ».

- De prendre, sur invitation de la trésorerie une première décision modifiant le budget 2020 du service eaux

Il s'agit d'une modification de la répartition de l'excédent l'exploitation dégagé au titre de l'exercice 2019.

- De créer une prime spécifique de 1 000 euros maximum au profit des agents communaux qui se sont particulièrement investis durant la crise du covid 19

Le Maire sera chargé d'arrêter le montant individuel de cette prime en fonction du degré d'implication de chacun des personnels concernés par la délibération.

Le Conseil a été informé que :

- Malgré la crise sanitaire, le budget voirie a été réalisé à hauteur de 110 495 euros (sur 129 500 votés) au titre des dépenses d'investissement et 7017 euros (sur 15 000 euros votés) au titre des frais d'entretien et de fonctionnement
- L'ancien fourgon communal, hors d'état de marche, vient d'être remplacé par un nouveau véhicule acheté au prix de 14 700 euros (15 000 euros étaient provisionnés)
- Monsieur Philippe Péron, agent polyvalent des services techniques, a rejoint la collectivité le 20 mai dernier
- Monsieur Gaëtan Le Théo, mis à disposition de la commune par le CDG 29, assure le remplacement temporaire de la secrétaire générale titulaire depuis le 15 juin
- L'actuel gérant du camping doit procéder à une cession de son fonds de commerce dans les prochains jours. La commune, en tant que propriétaire du foncier, ne s'opposera pas à cette cession